PROTOCOLE SANITAIRE 2020-2021

Ecole primaire d'Aureil Temps scolaire

Les grands principes de la rentrée 2020

- **Respect des gestes barrière**
- **Port du masque pour tous les adultes de l'école**
- **Hygiène des mains**
- **Nettoyage et aération des locaux**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent la directrice.

Vou s trouverez ci-dessous les modalités de fonctionnement qui vont s'appliquer dans le respect du protocole sanitaire national et des recommandations, adaptés aux caractéristiques locales .

1/ Nettoyage, désinfection et aération des locaux

• Nettoyage, désinfection par le personnel communal de façon quotidienne (classe, sol, tables,interrupteurs, toilettes,poignées)

•désinfection régulière des ballons et gros matériels collectifs

• Aération avant la classe , à la récréation, à 13h50 en ouvrant les fenêtres ou les portes et à la fin des cours par les enseignantes ou employés de mairie.

. • Dans la mesure du possible, les fenêtres ou la porte doivent rester ouvertes pour ventiler pendant la classe (en fonction du temps et des températures)

2/lavage de mains

Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux en utilisant une serviette en papier jetable.

Une solution hydroalcoolique pourra être utilisée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école élémentaire. (non utilisée en maternelle)

Il sera fait à minima :

●En arrivant à l'école dans (1)les toilettes extérieures pour les CE1/CE2 et CM1/CM2

(2)les toilettes intérieures pour les élèves de maternelle

(3) la classe pour les CP/CE1

●Après être allé aux toilettes

● Le soir en rentrant chez soi

● Avant chaque repas

Et en plus :

●En rentrant de récréation (1) (2) (3)

● Avant les séances d'EPS et après.

Conformément au protocole , le lavage de mains se fera sans mesure de distanciation physique.

3/Port du masque

Tous les adultes porteront un masque aussi bien dans les classes que dans la cour**.**

4/Entrée dans l'établissement

Toute personne extérieure à l'école devra porter un masque et utilser du gel hydro alcoolique mis à disposition. La distanciation d'au moins 1 mètre sera respectée.

Ecole du haut :

L'entrée des parents dans l'école se limitera au strict nécéssaire : rendez-vous avec une enseignante, enfant malade en journée. Ils porteront un masque et utiliseront du gel hydro alcoolique mis à disposition.

Bâtiment maternelle :

De 8h35 à 8h45

●**Les parents des PS/MS/GS** pourront pénétrer dans la petit hall , le matin à l'accueil. Ils devront porter un masque et utiliser le gel hydro alcoolique mis à disposition devant la porte.

Un seul parent pourra rentrer. 4 parents maximum seront accueillis en même temps dans le hall. La distanciation d'au moins 1 mètre sera respectée. Les autres parents attendent dehors devant la porte leur tour.

●**Les parents de la classe de CP/CE1** ne rentrent pas dans le bâtiment à l'accueil du matin.

En cas de nécessité comme rendez-vous, enfant malade en journée, le parent ou l'adulte sonnera à la porte principale. Cela doit rester exceptionnel.

L'accueil de toute autre personne, extérieure à l'école se fera après autorisation de la directrice , de façon exceptionnelle . Cette personne devra suivre le même protocole (port du masque, gel, distanciation)

5/ Salle de classe

La distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Elle ne sera pas possible dans les classes à Aureil.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Les maternelles utilisent les toilettes du bâtiment maternelle pendant la classe.

Les élèves de CP/CE1 utilisent les toilettes des PS/MS/GS en cas de besoin quand ils sont en classe à condition qu'il n'y ait pas déjà d'élèves dans les toilettes.

Les CE1/CE2 utilisent les toilettes côté préau et les CM1/CM2 celles côté mairie.

6/ Récréation/brassage

La limitation du brassage des élèves n'est plus obligatoire.

Afin de limiter les croisements et les regroupements importants, les récréations seront organisées comme suit :

Gr1 : PS/MS/GS Gr2 : CP/CE1 + CE1/CE2

Gr3 : CM1/CM2

Le groupe 1 utilisera la cour du bas, les élèves de maternelle utilisent la structure du bas. Les toilettes extérieures du bas seront utilisées.

Par mauvais temps, la classe de PS/MS/GS utilisera la salle de motricité.

Le groupe 2 (cycle 2) utilise la cour du haut côté « grande structure » et le préau et les toilettes côté préau.

Le groupe 3 utilise la cour du haut côté rue et les toilettes côté mairie.

Par mauvais temps, les groupes 2 et 3 sortiront en récréation , sous le préau en décalé ou resteront dans les classes.

Les groupes restent identiques pendant les temps de récréation de la pause méridienne.

7/Entrée et sortie des classes

Vous avez été destinataires d'un mail , fin aout. La sortie de 15h45 se fait désormais au même endroit que l'accueil du matin.

Classes du haut :portail rouge (2 espaces en fonction de la classe)

Classe du bas : porte principale ou portail gris selon la classe.

8/Cas de covid 19/ symptômes

►Si l'élève est identifié comme un cas contact à risque - de Covid-19

- Impérativement prévenir la directrice

- Rester au domicile et consulter un médecin

- L'élève ne peut revenir à l'école qu'après une période de 14 jours (voire plus s'il vit sous le même toit que la personne malade).

► **Si l''élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs**

-impérativement prévenir la directrice

-rester au domicile et consulter un médecin qui décide de l'opportunité du dépistage.

- L'élève ne peut revenir à l'école qu'après avis médical ou à défaut après 14 jours.

► Si l'élève est à l'école et présente des symptômes évocateurs

- Le directeur d'école fait immédiatement isoler l'élève (avec un masque à partir de 6 ans) en présence d'un adulte masqué.

- Le directeur d'école prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et rappelle la procédure à suivre (rester à domicile ; éviter les contacts ; - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) -qui décide de l'opportunité du dépistage.

- L'élève ne peut revenir à l'école qu'après avis médical ou à défaut après 14 jours.

► cas confirmé

La famille informe la directrice sans délai. L'élève ne doit pas retourner à l'école avant le délai défini par son médecin .

La directrice , en lien avec l'IEN, informe l'IA-Dasen qui prend contact avec l'agence régionale de santé (ARS) qui établit une liste de personnes susceptibles d'avoir été en contact avec le malade.

Les familles seront avertis de la situation.

Je vous remercie de votre compréhension et collaboration.

La Directrice Mme BARATAUD